

Préparer votre avenir.

Le Plan d'Épargne Retraite est-il la solution pour vous ?

Un guide complet pour comprendre le PER
et prendre une décision éclairée.

Le double défi : une retraite à financer, une fiscalité à optimiser.



Se constituer un complément de revenus est une préoccupation majeure pour l'avenir.

L'ancien écosystème d'épargne retraite (PERP, Madelin, Perco...) était complexe et fragmenté.



Chaque contribuable cherche à optimiser sa pression fiscale pendant sa vie active.

Comment allier efficacement préparation de la retraite et avantage fiscal ?

La réponse : Le Plan d'Épargne Retraite (PER).

L'outil unique créé par la loi PACTE pour simplifier et encourager l'épargne.



Le PER remplace les anciens dispositifs avec un double objectif clair :

1. Se constituer un complément de revenus pour la retraite.
2. Bénéficier d'un avantage fiscal attractif dès aujourd'hui.

Un compte d'épargne à long terme, en 3 étapes clés.



1. Versements

Vous alimentez votre PER avec des versements, réguliers ou ponctuels.

2. Investissement

Votre épargne est investie sur des supports financiers pour la faire fructifier. Les fonds sont bloqués jusqu'à la retraite (sauf exceptions).

3. Retraite

Vous récupérez votre capital accumulé sous forme de capital, de rente viagère, ou un mélange des deux.

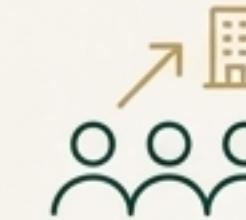
Un PER pour chaque profil, des supports pour chaque stratégie.

Les types de PER



PER Individuel

Ouvert par toute personne à titre personnel.



PER Collectif

Proposé par l'entreprise à ses salariés.



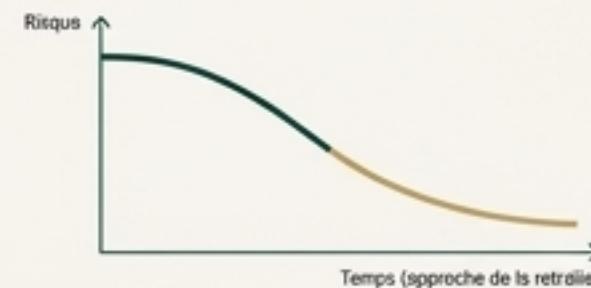
PER Obligatoire

Mis en place par l'entreprise pour certaines catégories de salariés.

Le principe de fonctionnement reste le même pour tous.

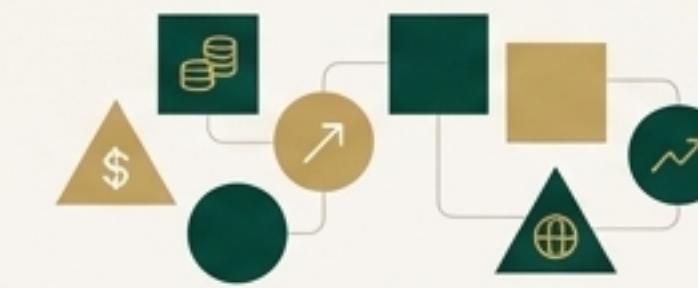
Les stratégies d'investissement

Gestion Pilotée



L'allocation est automatique et évolutive, devenant plus sécurisée à l'approche de la retraite. C'est l'option par défaut.

Gestion Libre



Vous sélectionnez vous-même les supports d'investissement (fonds sécurisés comme les fonds euros, ou plus dynamiques comme les actions, OPCVM, ETF).

Le super-pouvoir du PER : l'avantage fiscal à l'entrée

Chaque versement que vous effectuez sur votre PER est **déductible de votre revenu imposable** (dans la limite d'un plafond).

Vous versez
5 000 €



Vous économisez
1 500 € d'impôt

**Pour un Taux Marginal d'Imposition (TMI) de 30%.*

L'État encourage votre effort d'épargne en offrant une carotte fiscale immédiate.

L'équation fiscale complète : avantage à l'entrée, fiscalité à la sortie.

L'avantage fiscal obtenu sur les versements a une contrepartie au moment du retrait de l'épargne.



La règle d'or : Le PER est plus efficace si votre taux d'imposition est plus élevé pendant votre vie active qu'à la retraite.

La fiscalité à la sortie en détail.

Si vous optez pour une sortie en **CAPITAL**

- **Sur la part correspondant à vos versements** : Soumise au barème de l'impôt sur le revenu.
- **Sur la part correspondant à vos gains (plus-values)** : Soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30%.

Si vous optez pour une sortie en **RENTE VIAGÈRE**

- **Traitements** : La rente est imposée comme une pension de retraite, après un abattement de 10%.

Note importante : Ces règles s'appliquent si vous avez déduit vos versements à l'entrée. Il est possible de renoncer à la déduction, ce qui modifie la fiscalité à la sortie.

Votre épargne n'est pas figée : les cas de déblocage anticipé.

Bien que conçu pour le long terme, le PER offre une souplesse importante pour les **grands projets** et les aléas de la vie.



Achat de la résidence principale (*Un atout majeur par rapport aux anciens dispositifs*).



Décès du conjoint ou partenaire de PACS.



Invalidité (de vous-même, votre conjoint ou un enfant).



Surendettement.



Expiration des droits à l'assurance chômage.

Cas concret : le PER de Marc, 40 ans, sur 20 ans.

Hypothèses

Garamond Premier Pro Semibold



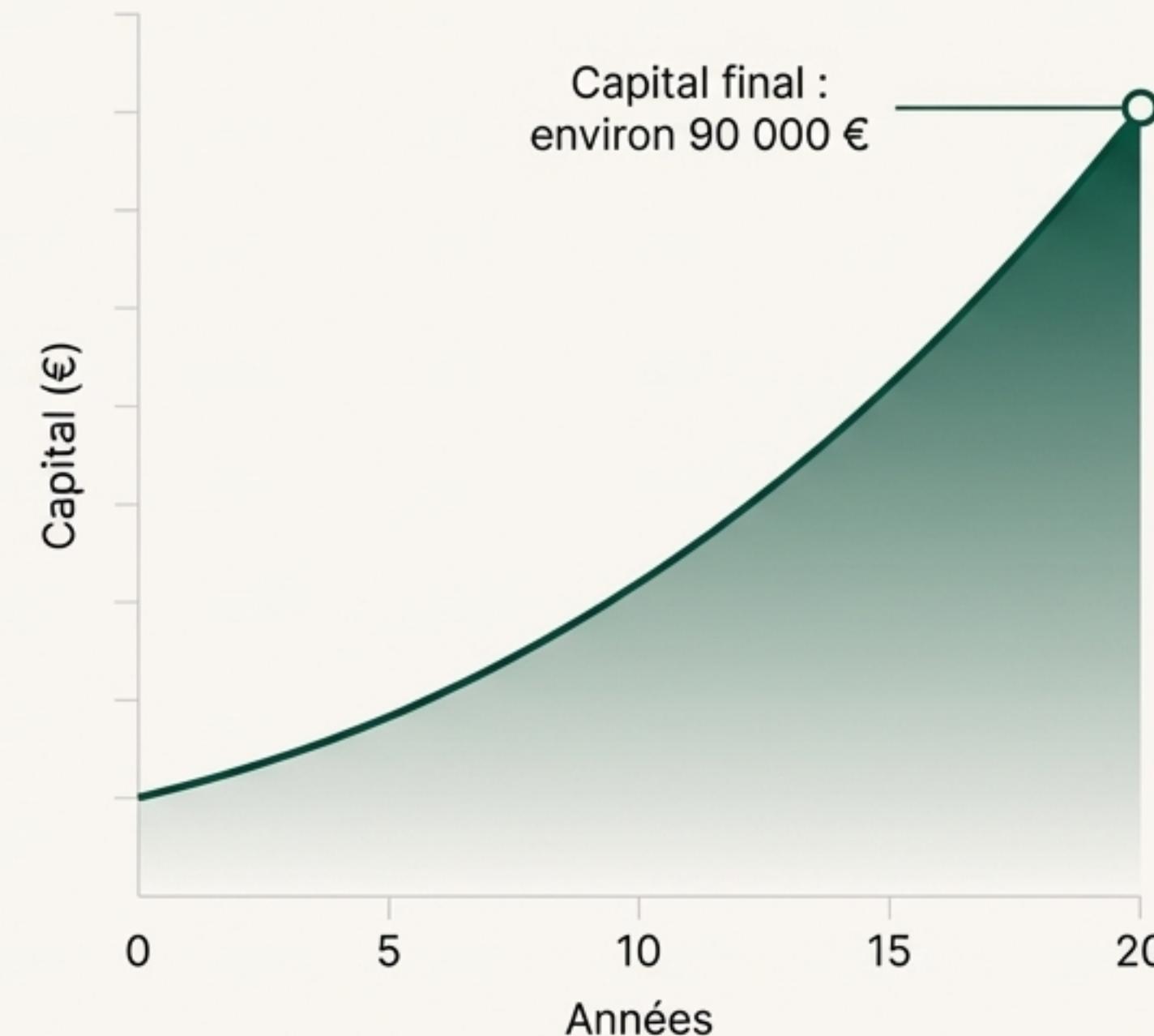
Versement annuel : **3 000 €**



Durée : **20 ans**



Rendement moyen annuel : **4%**



Résultats à la retraite

Garamond Premier Pro Semibold

Environ 90 000 €

Capital accumulé

Avantage fiscal cumulé

Plusieurs milliers d'euros d'impôts économisés pendant la phase d'épargne.

Options de sortie

Marc pourra choisir de retirer son épargne en capital, en rente, ou une combinaison des deux pour compléter sa pension.

Le PER en un coup d'œil : les 3 piliers d'un outil moderne.



Avantage Fiscal Immédiat

Réduisez vos impôts aujourd'hui en préparant demain.

Un levier puissant d'optimisation.



Épargne Long Terme

Un cadre structuré pour se constituer un capital sur la durée.

Accès à des supports d'investissement variés.



Souplesse à la Sortie

Choix entre capital et/ou rente. Déblocage possible pour l'achat de la résidence principale et les accidents de la vie.

Le PER est-il fait pour vous ?

Le profil idéal



Contribuable fortement imposé :

Particulièrement intéressant pour les épargnants dans les tranches d'imposition à 30% et plus.

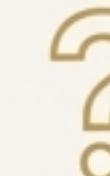


Vision à long terme : Vous avez un horizon de placement de plusieurs décennies avant la retraite.

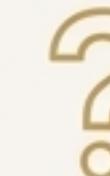


Volonté d'optimisation : Vous cherchez activement à réduire votre impôt sur le revenu.

La réflexion à mener avant de s'engager



Quelle sera ma situation fiscale probable à la retraite ?



Ai-je besoin de cette épargne pour d'autres projets à moyen terme (hors résidence principale) ?



Quel niveau de risque suis-je prêt à prendre pour mes investissements ?